

**Epidémie de Coronavirus-COVID 19 :
APF France handicap est plus que jamais mobilisée pour assurer
l'accompagnement des personnes en situation de handicap
et prévenir toute forme d'isolement**

Face à une crise sanitaire sans précédent, APF France handicap déploie des mesures exceptionnelles mobilisant l'ensemble de ses acteurs. Les enjeux sont multiples et majeurs pour les personnes en situation de handicap et leur famille : continuité de l'accompagnement social et médico-social, des soins, de l'aide à domicile, prévention contre un isolement accru et prolongé, accès (pour les primo demandeurs), maintien et renouvellement des prestations sociales (AAH,PCH...), accès aux aides techniques et matériels nécessaires à leur santé et leur autonomie (matelas thérapeutiques, matériels de sondages, fauteuils roulants, lits médicalisés, complémentation orale...)

Les élus, les bénévoles et bien sûr les professionnels d'APF France handicap agissent quotidiennement – dans un mode d'urgence – pour rester aux côtés des personnes et leur apporter tout le soutien, matériel et psychologique, nécessaire.

Aujourd'hui, la mobilisation complète du système sanitaire ainsi que des établissements médico-sociaux est primordiale pour protéger les populations fragiles, prendre en charge les personnes et apporter l'aide nécessaire aux professionnels de santé.

APF France handicap porte une attention particulière à l'ensemble de ses usagers, adhérents et professionnels pour assurer la continuité de ses services et l'accompagnement des personnes, dans un esprit de solidarité et de responsabilité, fidèle à ses valeurs.

Concernant les établissements et services sanitaires et médico-sociaux, toutes les mesures préconisées par les autorités de tutelle sont mises en œuvre. Ainsi le retour à domicile des personnes accueillies est priorisé en lien avec les aidantes et les aidants et l'activité d'hébergement pour les personnes sans solution d'accueil à domicile est maintenue. Nos professionnels sont mobilisés pour assurer la continuité de l'accompagnement des personnes. Les missions des salariés et leurs conditions d'exercice sont modifiées et ils peuvent être affectés sur d'autres sites en appui aux structures ayant besoin d'un renfort. Les coopérations sont à l'œuvre et se renforceront, si nécessaire, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.



Contact presse



Sophie Lasbleis



Tél. 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37



sophie.lasbleis@apf.asso.fr - apf-francehandicap.org

Les équipes de salariés et de bénévoles des délégations, réparties sur tout le territoire, maintiennent des liens téléphoniques permanents avec les adhérents afin d'éviter toute forme d'isolement et d'identifier les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

D'ores et déjà, des personnes font part de difficultés pour continuer à bénéficier d'une aide à domicile, tant pour les gestes de la vie quotidienne que pour les soins pourtant si nécessaires à leur santé. Elles font également face à des refus d'assurer les services de réservation et d'assistance en gare depuis le 18 mars.

D'autres problèmes sont signalés pour les courses de première nécessité. Certaines personnes, très isolées, expriment déjà un besoin de soutien psychologique dans un contexte de confinement généralisé et anxiogène.

Le réseau associatif, social et médico-social d'APF France handicap se mobilise pour construire des réponses de proximité et solidaires, en s'appuyant sur toutes les initiatives associatives et citoyennes.

Pour les personnes en situation de handicap et de leur famille, **APF France handicap met en ligne au fur et à mesure des recommandations et documents utiles** sur son site apf-francehandicap.org, son compte twitter [@apfhandicap](https://twitter.com/apfhandicap), et le site du magazine *Faire Face*, faire-face.fr, apporte chaque jour des informations importantes et vérifiées.

